

## "Budget national et budget européen" dans Luxemburger Wort (26 mars 1957)

**Légende:** Au lendemain de la signature par les Six, le 25 mars 1957 à Rome, des traités instituant la Communauté économique européenne (CEE) et l'Euratom, Pierre Werner, ministre luxembourgeois des Finances, décrit dans le Luxemburger Wort les mécanismes de financement des institutions communautaires.

**Source:** Luxemburger Wort. Für Wahrheit und Recht. 26.03.1957, n° 85; 110e année. Luxembourg: Imprimerie Saint-Paul. "Budget national et budget européen", auteur:Werner, Pierre , p. 3.

**Copyright:** (c) Imprimerie Saint-Paul s.a.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/budget\\_national\\_et\\_budget\\_europeen\\_dans\\_luxemburger\\_wort\\_26\\_mars\\_1957-fr-97cob425-baco-45fa-9960-430c2fc43986.html](http://www.cvce.eu/obj/budget_national_et_budget_europeen_dans_luxemburger_wort_26_mars_1957-fr-97cob425-baco-45fa-9960-430c2fc43986.html)

**Date de dernière mise à jour:** 05/11/2015



On se plaît à dire qu'au moins dans les pays s'inspirant de l'idée démocratique, le budget voté par le Parlement reflète la politique générale du pays. Certes, les chiffres et notamment les relations entre les chiffres ont une indubitable éloquence pour celui qui prend la peine de s'y initier. L'effort social, l'effort d'investissement et l'effort militaire se concrétisent dans des crédits budgétaires. En sera-t-il de même pour l'effort d'intégration économique de l'Europe? Sans aucun doute.

La dernière guerre mondiale marque une importante étape dans l'évolution des relations entre nations. La solidarité humaine s'affirme par une poussée d'idéalisme soutenue par une prise de conscience plus nette de l'interdépendance économique des nations et des continents. La prospérité est considérée comme indivisible. L'aide à l'étranger domine les débats budgétaires aux Etats-Unis. L'exécution des plans relevant des pactes militaires, tels que le Pacte Atlantique, fait irruption dans les budgets nationaux sous forme de postes de recettes et de dépenses.

Demain, la relance européenne fera l'objet de crédits budgétaires à des titres divers. Les frais de fonctionnement des organismes européens, la dotation du Fonds de Réadaptation, de la Banque d'Investissements, de l'Euratom, l'aide au T.O.M. grèveront le budget et formeront une nouvelle section de ce document. Par rapport au volume global des budgets ces crédits représenteront encore des proportions modestes. Il n'en reste pas moins que leurs objectifs entreront en compétition avec des objectifs nationaux.

Le budget national se ressentira de l'évolution du marché commun dans la structure de ses recettes.

La recette douanière évoluera, sans qu'on puisse en définitive prévoir l'ordre de grandeur qu'elle représentera dans les budgets nationaux, à la fin de la période transitoire. Les limites de la possibilité de transformer les droits de douane en droits d'accises, le niveau du tarif commun établi à la périphérie ainsi que l'orientation des flux économiques sont autant de transformations incertaines de la nouvelle recette douanière.

Depuis que l'antique tribut et la dîme biblique ont évolué pour aboutir aux variétés diverses de contributions directes et indirectes, la répartition des charges de la Communauté d'après les facultés de l'individu ou des groupes, est au cœur du problème politique. Le sentiment de la justice blessée à propos de cette répartition a déclenché des révolutions qui ont bouleversé la face du globe.

La manière de partager le produit national, la façon de répartir les charges et de résoudre le problème social sont des droits souverains que les nations se réservent dans une Europe intégrée. En ce sens le budget national, au travers duquel se fait le transfert des revenus, continuera à modeler et à refléter le progrès social d'un pays.

Mais il subira le contrecoup de l'évolution européenne. Le marché commun provoquera au moins une harmonisation des politiques budgétaires comme il suppose à la longue une harmonisation des politiques monétaires. Un immense champ d'action s'ouvre aux économistes, aux financiers et – last not least – aux statisticiens. Car, ainsi que nous en avons fait l'expérience dans le cadre de Benelux, pour juger des politiques suivies par les différents partenaires, il faudra commencer par rendre les données budgétaires comparables. La comparaison des budgets aboutira nécessairement à des conclusions pratiques qui féconderont la politique financière nationale.

Le développement des budgets des organismes européens eux-mêmes est lié à leurs objectifs. Leur rythme de croissance devrait donc normalement rester lié aux réalisations de ceux-ci. Le contrôle démocratique des dépenses devra s'y appliquer avec la même efficacité que pour les budgets nationaux. Sauf pour le Budget de la C.E.C.A. qui est alimenté par un prélèvement sur les productions intéressées, les nouveaux organismes ne semblent pas vouloir développer de ressources fiscales propres. Leurs besoins seront alimentés à travers les

budgets nationaux, ce qui signifie que ceux-ci continueront à assumer l'organisation et la répartition des prestations et des charges nationales.

A travers les budgets nationaux, à travers les budgets européens, s'affirmera une plus étroite solidarité humaine. En ce sens les uns et les autres refléteront le progrès des idées et de la civilisation.